

*Mairie de Plainval*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNE DE PLAINVAL
SÉANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie (salle du conseil), sous la présidence de Monsieur BETHELMY Taylor, Maire.

Date de Convocation : 30/04/2026
Date d'affichage : 30/04/2026
Membres en Exercice : 11
Membres Présents : 11
Membres votants : 11

Présents : Messieurs Taylor BETHELMY, Samuel DOVERGNE, Bertrand CAUWENBERGHS, , Mathieu HERTIER ; Mesdames Kathleen VENTURA, , Marie-Thérèse LECUYER, Sylvie LEBLOND - formant la majorité des membres en exercice et pouvant délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du C.G.C.T

Absents excusés : Sandrine GIUDICI

Pouvoirs : Thierry LAUDE, Nicolas BAUDE, Véronique COINTREL

Secrétaire de séance : Kathleen VENTURA

Délibération 40-2026

Convention SOS Guêpes – essaim abeilles

Dans le cadre de la gestion des signalements d'essaims d'abeilles sur la commune, ci-dessous les modalités d'intervention ainsi que les tarifs :

La priorité reste la préservation des colonies lorsque cela est possible.

Ainsi, tous les essaims récupérables sont systématiquement orientés vers des apiculteurs locaux partenaires pour récupération.

Concernant les situations nécessitant une intervention sur des essaims non récupérables, une analyse préalable est réalisée avec un apiculteur afin de déterminer si une récupération reste envisageable avant toute intervention de destruction.

Les tarifs applicables pour les essaims non récupérables sont les suivants :

Accès toiture – maison traditionnelle avec étage sous toiture (hauteur estimée entre 5 et 7 mètres) :

- Intervention : 189.90 € TTC
- Déplacement 15.00 € TTC

Accès toiture – maison traditionnelle avec étage plein non mansardé (hauteur estimée entre 7 et 10 mètres) :

- Intervention : 289.90 € TTC
- Déplacement : 15.00 € TTC

Pour toute intervention nécessitant un accès en toiture à une hauteur supérieure à 10 mètres, un devis spécifique sera établi selon les contraintes techniques et conditions d'accès.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026

Reçu en préfecture le 15/05/2026

Publié le

ID : 060-216004895-20260511-40_2026-DE



Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,
Le conseil municipal, **DECIDE**, d'accepter la convention
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec la présente délibération

Plainval, le 15 mai 2026
Le Maire,
BETHELMY Taylor

A handwritten signature in black ink is written over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE DE PLAINVAL' at the top, 'R.F.' in the center, and '60 (Oise)' at the bottom. There are also small stars on either side of the 'R.F.' text.